

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18455 - 72ÈME ANNÉE

Paul Vergès vote contre un texte qui reprend et aggrave le projet de loi initial du gouvernement

«Loi Travail : un projet ultra libéral voté par le Sénat»



Mobilisation contre la loi El-Khomri le 28 juin dernier. Comme il fallait s'y attendre, le Sénat dirigé par une majorité de droite a remis en place les mesures du texte initial présenté par le gouvernement, socialiste, et les a aggravées.

Paul Vergès a voté contre le projet de loi El Khomri revu par la majorité de droite. Le texte adopté par les sénateurs reprend et aggrave l'avant-projet de loi à l'origine de plus de trois mois de grèves et de manifestations. Didier Robert et Michel Fontaine ont voté pour. Voici le communiqué diffusé hier par le secrétariat de Paul Vergès qui donne un aperçu du contenu des débats.

Le projet de loi « travail » vient d'être voté, sans surprise, par le Sénat (185 voix pour et 156 contre), dans une ambiance quelque peu surréaliste, car la majorité LR et UDI avait choisi de proposer des amendements portant sur des mesures présentées par le gouvernement puis supprimées. La ministre a donc été contrainte de dénoncer des amendements pourtant issus du texte initial.

Quelques-unes des propositions votées et soutenues par le groupe « Les Républicains », visant à durcir un texte déjà de très forte inspiration libérale :

inversion de la hiérarchie des normes et primauté de l'accord d'entreprise
 facilitation du licenciement économique
 suppression des 35 heures
 plafonnement des indemnités prud'homales
 doublement des seuils sociaux
 référendum d'entreprise à l'initiative des patrons
 suppression du contrat de génération
 initiation à l'apprentissage dès 14 ans

Les deux sénateurs Républicains, Michel Fontaine et Didier Robert ont voté pour le texte contenant (notamment) ces dispositions.

Bien évidemment, Paul Vergès a voté contre ce texte de régression sociale. Vote contre du groupe socialiste (dont Michel Vergoz).

Quelques remarques sur le texte

Plus de 1000 amendements ont été déposés, dont 200 sur le seul article 2 (inversion de la hiérarchie des normes).

160 scrutins publics (dont les 2/3 à la demande de la commission des affaires sociales).

L'exécutif a cherché à se refaire une image « progressiste », en comparant, à chaque article, le texte qu'il a proposé et celui, encore plus libéral, défendu par les Républicains.

Le président du groupe « Les Républicains » Alain Million, a remercié la ministre, salué son courage et souligné que Rien ne lui avait été épargné, « surtout d'ailleurs du côté de votre camp plus que de notre côté ».

La commission mixte paritaire devrait aboutir logiquement à un désaccord entre députés et sénateurs. Le texte fera son retour à l'Assemblée nationale le 5 juillet, pour une nouvelle lecture où l'exécutif pourrait utiliser à nouveau le 49.3, avant un ultime retour au Sénat les 18 et 19 juillet.

Le Sénateur Vergès avait déposé 5 amendements sur ce texte.

1. Majoration des salaires (article 14) : En commission, le rapporteur émettait un avis défavorable en expliquant : « Ne préemptons pas le champ de la négociation entre partenaires sociaux ultra-marins. S'ils souhaitent se référer aux traitements versés aux fonctionnaires en poste outre-mer, c'est leur liberté; mais la

loi n'a pas à l'imposer ». Une position similaire de la ministre : « L'article 14 est une avancée majeure pour l'outre-mer. Laissons les partenaires sociaux libres de s'entendre et de définir le régime qu'ils souhaitent. ». L'amendement n'a pas été adopté.

2. Rapport formation (article 21 bis) : en commission, le rapporteur reconnaissait que le rapport n'avait jamais été remis en précisant : « Il sera intéressant que la ministre explique pourquoi ». Réponse de celle-ci : « Nommée à ce poste en septembre dernier, j'ignorais que ce rapport devait être remis, je vais demander où l'on en est », tout en s'en remettant à la sagesse du Sénat. L'amendement n'a pas été adopté. Mais l'on attend le résultat des investigations de la ministre.

3. Contrats d'avenir : l'amendement demandant à ce que l'échéance des contrats d'avenir soit repoussée de trois ans a été déclaré irrecevable, au titre de l'article 40 de la Constitution.

4. « DALO Formation » : L'amendement visait à reprendre un article supprimé en commission, à la demande de Didier Robert. Il s'agit d'une proposition de la députée Orphé visant à mettre en place un droit opposable à la formation, à l'instar du DALO pour le logement. Le rapporteur a confirmé la position de la commission : avis défavorable à l'amendement, afin de satisfaire la demande du président de la région Réunion, qui voulait sa suppression, la Région n'ayant pas été associée aux discussions préalables. La ministre s'est déclarée « favorable à cette démarche proactive ».

5. Transparence dans l'attribution des contrats dits aidés : avis défavorable du rapporteur « LR » qui ne voyait pas en quoi un changement de procédure allait faire baisser le chômage. Pas plus qu'il ne jugeait intéressant d'appliquer un principe de démocratie participative... Réponse de la ministre : elle proposait d'associer les élus réunionnais à l'élaboration d'une procédure spécifique pour l'attribution de ces contrats.

Édito

Une économie apparemment dynamique n'empêche pas l'augmentation du chômage

Pour l'emploi salarié dans le secteur marchand, l'année 2015 a vu une forte croissance, indique une étude de l'INSEE rendue publique mardi 28 juin. Selon l'INSEE, cette progression était l'année dernière de 3,7 %, elle a concerné tous les secteurs. D'après cette étude, c'est le BTP qui a tiré les chiffres vers le haut, avec une augmentation de 5,5 %. À noter aussi que dans l'hôtellerie-restauration, l'INSEE annonce une croissance du nombre d'emplois de 8,4 %, grâce à l'ouverture de nouveaux établissements. Les associations sont décrite comme un secteur des plus dynamiques des services, avec une hausse des effectifs de 7,2 %. L'industrie est dans la moyenne avec +3,8 %. Par contre, dans le commerce, le nombre de salariés est stable : +0,7 % sur l'année.

Nul doute que les aides publiques ont aidé à arriver à ce résultat. Rappelons que l'an dernier, le Crédit d'impôt compétitivité emploi a rapporté plus de 70 millions d'euros aux entreprises réunionnaises. S'ajoute les subventions versées par l'État pour les emplois aidés dans le secteur privé.

Sur la base de telles données, il aurait été logique de s'attendre à une amélioration de la situation sociale à La Réunion. En effet, ils indiquent que le secteur privé est dans une dynamique de création d'emplois. Mais le fait que le commerce soit à la traîne dans ce tableau est un révélateur supplémentaire de la réalité de notre île. En effet, les clients des commerçants ne sont pas que des salariés, ce sont également des travailleurs privés d'emploi, des retraités et des jeunes. Cela indique que le pouvoir d'achat des Réunionnais n'est pas au rendez-vous de la croissance. Rappelons que près de la moitié de

la population est en dessous du seuil de pauvreté.

Force également est de constater que malgré la progression des créations d'emplois dans le secteur privé, le chômage a continué d'augmenter sur la même période. En 2015, le nombre de Réunionnais inscrit à Pôle emploi a été en hausse de presque 3 %, alors que celui des travailleurs totalement privés d'emplois et relevant de cette institution a lui aussi augmenté : +1,8 %. Cela souligne que malgré les aides publiques et le dynamisme affiché par les statistiques de l'emploi dans le secteur privé, cela reste bien insuffisant pour combattre la pénurie d'emplois qui touche chaque année de plus en plus de Réunionnais, et cela depuis déjà plusieurs décennies.

Il est également à noter que les plus de 270 millions d'euros versés par l'État pour financer le recrutement de travailleurs en emplois aidés, majoritairement affectés dans le secteur public, ne permettent pas non plus d'inverser la courbe du chômage.

Jusqu'à présent, toutes les mesures prises font de La Réunion une des régions les plus dynamiques de la République en matière de création d'emplois. Mais le nombre de travailleurs mis au chômage a déjà depuis longtemps franchi le seuil de l'intolérable. De plus, l'augmentation de la population active est un phénomène qui touchera La Réunion pendant encore de nombreuses années. Cela rappelle à nouveau l'importance de mettre en œuvre une politique différente pour espérer entrevoir une solution au problème numéro un à La Réunion : le chômage.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

La saison des pluies insuffisante

Vers des restrictions dans l'usage de l'eau ?

Dans son dernier point mensuel sur l'état des nappes phréatiques et des captages des rivières, l'Office de l'Eau de La Réunion constate que la saison des pluies 2015-2016 n'a pas permis de ramener la ressource en eau à un niveau normal. Pour les cours d'eau, la situation est déficitaire quasiment partout. Pour les nappes souterraines, la situation est inquiétante dans le Nord et l'Est de Saint-Denis à Saint-André, ainsi qu'à Saint-Pierre. Alors que la saison sèche s'installe, les Réunionnais vont-ils subir des coupures d'eau plus importantes que d'habitude ? Voici un extrait du dernier bulletin de l'Office de l'Eau Réunion.

La saison des pluies 2015-2016 n'est pas suffisamment soutenue et régulière pour combler les déficits cumulés depuis l'année 2011.

En ce qui concerne les cours d'eau, le bilan affiche des déficits sur la majorité des stations de mesure de l'Est et du Sud. L'état est de -89 % sur la Rivière Sainte-Suzanne, -40 % sur la Grande Rivière Saint Jean, -36 % sur la Rivière des Marsouins et le Bras Noir, -32 % sur la Rivière Langevin et -13 % sur le Bras Panon. La situation est plus favorable sur le Bras des Lianes, +41 %, et la Rivière des Roches, +18 %.

Dans l'Ouest et le Nord, la saison humide impacte favorablement la

Source Dussac au Tévelave, +54 %, et la Rivière Saint-Denis, +35 %.

Dès lors, l'ampleur des crues observées sur le territoire est faible. Les précipitations du 1er janvier 2016 génèrent des crues avec une fréquence de retour de 2 ans. La crue enregistrée sur la Rivière des Marsouins est plus singulière avec une fréquence évaluée à 9 ans.

En ce qui concerne les ressources souterraines, l'analyse montre :

— des déficits dans le Nord et à Saint-Pierre : -67 % à Saint-Denis, -55 % sur le littoral de Saint-André, -66 % à Saint-Pierre, -13 % en moyenne à Sainte-Marie/Sainte-Suzanne,

— une situation conforme à la moyenne dans l'Est et le Sud : +9 % en moyenne sur Saint-Benoît, +10 % à la Plaine du Gol, +25 % et +10 % sur les nappes d'accompagnement de la Rivière Saint-Etienne, +2 % à la Plaine des Palmistes,

— des niveaux excédentaires dans l'Ouest : +40 % en moyenne sur les nappes du Port, +69 % à Saint-Paul ville, +147 % à Saint-Gilles, +77 % à la Saline.

Un mois de mai 2016 très mitigé

Par rapport au mois précédent, le mois de mai 2016 marque une diminution significative du débit médian des cours d'eau dans l'Est et le Sud. Les minimums « historiques » sont dépassés sur la Rivière des Roches, le Bras Panon, la Rivière Sainte-Suzanne et le Bras Noir à la Plaine des

Palmistes.

L'état est également fortement déficitaire sur les autres cours d'eau du secteur : -98 % sur la Rivière Saint-Jean, -96 % sur la Rivière des Marsouins et -65 % sur la Rivière Langevin.

Dans le Nord, le débit de la Rivière Saint-Denis est également déficitaire avec -19 % d'écart à la normale. Le secteur des hauts de l'Ouest est le seul à se maintenir au-dessus des normales de saison avec +44 %.

L'état quantitatif des masses d'eau souterraine peut être résumé ainsi :

— des déficits dans le Nord et l'Est avec des minimums « historiques » dépassés pour la nappe d'accompagnement de la Rivière du Mat, à Saint-Benoît et à la Plaine des Palmistes. Sur les autres stations, les niveaux moyens mensuels affichent -87 % à Saint-Denis et -22 % en moyenne sur l'aquifère de Sainte-Marie/Sainte-Suzanne,

— autour des normales de saison dans le Sud avec +7 % sur la plaine du Gol, +3 % sur la plaine des Cocos, +16 % à Pierrefonds. Le déficit est plus prononcé à la Ravine Blanche à Saint-Pierre (-51 %),

— des excédents dans l'Ouest avec +91 % en moyenne sur les nappes du Port, +67 % à Saint-Paul ville, +33 % à Saint-Gilles et +59 % à La Saline.

Câble METISS : enfin de la concurrence pour le SAFE

Le câble SAFE ne sera plus le seul lien numérique entre La Réunion et le monde. La COI a annoncé la signature hier d'un accord entre 7 opérateurs pour le lancement d'un nouveau câble sous-marin reliant La Réunion et Maurice à Madagascar. Il sera co-financé par l'AFD et l'Union européenne. Voici l'annonce faite hier par la Commission de l'océan Indien.

« C'est une grande avancée pour la connectivité numérique en Indianocéanie : comme annoncé par le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI) lors de son discours inaugural du premier Indian Ocean Network - ION 2016,

BLUELINE, CANAL+ TELECOM, EM-TEL, SRR, TELCO OI, TELMA et ZEOP ont conclu, dans la capitale malgache, un protocole d'accord de coopération pour l'installation d'un câble régional sous-marin à très haut débit.

Ce câble, baptisé METISS pour Melting poT Indianoceanic Submarine System, reliera à l'horizon 2018, Maurice, La Réunion et Madagascar au continent africain pour se connecter aux autres câbles internationaux.

Ce projet qui fédère des grands opérateurs privés du secteur des télécommunications des pays membres de la COI bénéficiera du soutien de l'Union européenne et de l'Agence

française de développement (AFD). Résolument régional et volontairement partagé, ce projet d'infrastructure numérique reste ouvert aux autres opérateurs et partenaires.

Le coût de ce câble est estimé à 75 millions d'euros.

Se félicitant de ce développement, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, « encourage les États concernés à soutenir activement ce projet qui modifiera profondément le paysage numérique régional et permettra la démocratisation de l'accès au très haut débit au bénéfice des populations et des acteurs économiques ».

Luce/Angrand/Delannoy (1874-1911) : une disparition programmée

Le procédé du 'tableau dans le tableau', ou de la citation, est repris par Angrand dans le portrait au crayon Conté qu'il fit de Luce : au-dessus de la représentation du peintre à son chevalet, le Cauchois reproduit « L'Incendiaire » dans sa totalité, lithographie que Jean Grave fit paraître dans l' « Album de lithographies » en 1903, il en ouvrait même la série. Angrand en reproduit le motif non pas fidèlement, comme le ferait un novice (ou quand le fait Luce par respect), mais au travers du prisme artistique si singulier qui constitue son style. Angrand ne disait-il pas refuser un art de copiste pour lui préférer « un art synthétique et subjectif » ? Dans un de ses carnets inédits, il écrit « voir simple – mais ainsi jugeant très bien des points qui font valeur ». C'est précisément le programme que suit le portrait.

Si le procédé est systématisé dans une de ses premières grandes toiles, « La vue intérieure du Musée des Beaux-Arts de Rouen » de 1880, le portrait qu'Angrand réalise est le double lieu du miroir, en ce sens qu'il reprend une des caractéristiques des portraits de Luce : ceux qu'il brosse de ses compagnons néos, Cross, Seurat, Signac, Lucie Cousturier, ou Angrand, usent largement de ce procédé. Et celui qu'il fit de son ami Angrand, le montre assis, le chat de Barye sur la table, un fragment de pastel au mur : des chevaux aux laibours.

Aristide Delannoy, cadet d'Angrand de dix-huit ans et de Luce de seize, illustrateur attitré des « Hommes du jour », faisait partie de la bande à Grave, vraisemblablement introduit par Luce – il participa à l'Album de lithographies qui publia « L'Incendiaire », Delannoy y livra les « Souteneurs sociaux ». Ses portraits de couverture pour « Les Hommes du Jour » reprennent de temps à autre le procédé de ses aînés. Dans une lettre datée de juillet 1910 qu'Angrand envoie à Luce, est noté : « Il a été évidemment dans l'intention de Delannoy d'adornier d'un Signac le d'Annunzio des H du J de cette semaine. » L'expéditeur ajoute : « il est réussi et le Maître (Signac) ne peut que se montrer flatté de cette attention. » Le dessin de Delannoy du numéro du 23/07/1910 montre un d'Annunzio assis ; au mur, non sans brio, reproduite une marine vénitienne de Signac.

Les 3 artistes exposèrent aux Indépendants. De 1902 à 1907, le jeune dessinateur anarchiste se joint aux exposants des Salons des Indépendants, dont Angrand fut un des fondateurs. Comme Luce, le jeune homme subit l'incarcération, en 1908, pour avoir représenté sur la couverture des « Hommes du Jour » en pleine page le général d'Amade, qui s'était illustré au Maroc, en boucher, tablier maculé de sang...

Les journaux nous apprennent qu'Angrand, au décès de l'illustrateur, remit une œuvre à une tombola pour venir en aide financièrement à la veuve de l'artiste.

Si Angrand fit figurer Luce peignant de profil, tendu, penché sur sa toile, Delannoy dans « Les Hommes du Jour » du 13 mars 1909, consacré à Luce le représente de la même façon : artiste au chevalet, profil tendu sur sa toile. De la citation à la reprise, il n'y a qu'un pas.

Chez Angrand, à la courbe que fait le modèle viennent en écho d'autres courbes, celle de sa compagne Ambroisine Bouin, attentive en contrebas, regard dirigé vers le tableau, auxquelles s'ajoute, au-dessus du peintre, celle de l'Incendiaire penché en avant dans la même direction que son auteur. Les trois arabesques se répondent et unissent leur dynamique vers le ta-

bleau en devenant qu'Angrand prend soin de laisser dans le flou, précisément parce qu'il enclôt toute l'œuvre de Luce. D'autre part, le choix de « L'Incendiaire » qu'Angrand eut à reproduire au-dessus du peintre, prolonge le système d'écho initié par la courbe en ce que la représentation fait référence à un poème de Verhaeren, auteur admiré des deux hommes :

« La vendange est scellée et la moisson.
Le village, dans les brumes, perdu
Couve son bien qu'il croit être son dû.
Quand surgissant du soir visionnaire,
Soudain se dresse au loin l'incendiaire,
Traçant vers les hameaux muets et blancs
Avec sa torche en or, un grand signe de sang. »

Dans ce jeu d'échos qu'initie Angrand, le pinceau du peintre pointé sur l'ouvrage renvoie à la torche de l'incendiaire brandie, prête à réduire en cendres le vieux monde et faire place à un avenir radieux. Angrand ne pouvait pas faire plus bel hommage à son ami l'unissant de cette manière à son œuvre, sans pour autant se départir du style qui est le sien. Le choix du noir et blanc était un clin d'œil à leur collaboration aux Temps Nouveaux. Dans « Le Mouvement libertaire sous la IIIe République (Souvenirs d'un révolté) », de 1930, Jean Grave faisait « une place à part » parmi les artistes à Luce : « ce fut à lui, écrit-il, que je dus de connaître d'autres artistes, et quelques littérateurs. Toujours prêt, on pouvait lui demander n'importe quel service, il se mettait en quatre pour vous satisfaire. » C'est sur sa sollicitation qu'Angrand collabora au journal.

Quant aux choix stylistiques du portrait, ils illustrent à la fois les conversations esthétiques qui émaillèrent les rencontres des deux hommes et leur volumineuse correspondance.

« C'est quand on entasse les détails – sans finalité – qu'on est foutu », écrit Angrand à son ami en octobre 1911. Il disait encore chercher « la belle matière ordonnée, aux noirs profonds, aux blancs irradiés, aux lumineuses demi-teintes ».

Il paraît fort probable, en comparant la couverture de Delannoy à celles qu'il fit par ailleurs, que ce dernier s'inspira largement du crayon Conté d'Angrand. Il se trouve que le portrait de Delannoy fut tiré à plusieurs milliers d'exemplaires tandis qu'Angrand, rare, ne signa ni ne data le chef-d'œuvre qui fut copié.

Jean-Baptiste Kiya

À ce juge d'appel qui m'entrave dans mes recherches.

Oté

Bann gouvèrnman La Frans san foi, mil foi résponsab-san foi, mil foi koupab

Na in bon kamarad la sone amoin, lindi soir, pou dir amoin, dann sak i ariv Mayotte épi dann bannzil komor - lé troi z'ot - bonpé d'moun na tandans diminyé la résponsabilité La Frans é son bann gouvèrnman fransé par raport lo problèm dé komor. Dizon lo gouvèrnman koméla, lé osi trakasé pou sa ké pou son dèrnyé slip izé afors lavé ké na pi d'form é pi d'koulèr. Mi pans mon kamarad la bien rézon é sé pa pars i apèl inn Mayotte épi lé z'ot républik Komor ké gouvèrnman La Frans i doi z'ète éskizé.

Pou kosa mi di sa, pars mi pans bann rényoné i doi détoksik z'ot tèt avèk sa. Sirtou sak la shant La Marséyèz kan bann éspoutif Mayotte la anroul azot dann drapo fransé dann zé dé z'il. K'in san k'inspir abrèv z'ot siyon !... Pandan éstan-la bann éspoutif komor la pliy z'ot balo é la rotourn shé zot. Tousa avèk lo komantèr d'in minis l'éspor gouvèrnman fransé ké mi konsidèr konm lo pli kuyon minis nana ankor zordi dann lo gouvèrnman.

Kisa i pé ésplik amoin pou kosa, apré in référandome roganizé par La Frans, moi d'désanm 1974, pou l'indépendans lé komor, aprouvé par plis katrovin pour san lo zéléktèr, gouvèrnman fransé la trouv té zis dé sépar Mayote par rapor son troi z'il sèr... in sinp konparézon : pou kosa zordi i sépar pa L'ékos épi l'irland di nor avèk l'anglètèr é lo péi dé Galles pou ar-romar azot avèk l'érop. Dann kèl koko malad in n'afèr konmsa i pouré zèrmé. Poitan l'ané 1975 nana in koko fransé malad la mazine in n'afèr konmsa.

Final de kont mon kamarad na san foi, mil foi rézon gouvèrnman La Frans lé san foi, mil foi koupab dann sèt afèr-la. Pli pir li lé san foi, mil foi résponsab par raport bann zil komor épi nout séktèr l'oséan indien pou tout sak la fine arivé é tout sak i sava ankor arivé... San foi, mil foi résponsab-san foi, mil foi koupab.

Justin

« Mète pa l'arzan dann posh a trou » - In kozman po la rout

Sa sé in n'afèr ké lé vré pou vréman : si ou i mète l'arzan dann in posh troué, ébin lo l'arzan va tonm a tèr é sar pèrdi pou ou. Lo sans prop lé klèr é nèt é fasil pou konprann. Astèr, mi domann amoin si nana – konm i di-in sans figuré. In sans pli zénéral é ké na pi granshoz a oir avèk lo posh troué é pétète minm lo l'arzan. Nana i l'éspresyon fransé k'i di : dépan l'arzan a fon pèrdi. Sa i vé dir ou i mète, ou i mète, ou i mète é ou la pa sir gingn kékshoz. Ni pé di osi : ou i fors, ou i fors, ou i fors san rézilta. Sa i ariv dé foi, kan out plan lé mové é ké na rien pou tiré dann sak ou l'apré fé. Alé ! ni artrouv pli d'van.